PMRA Approved French Label Sub. No. 2020-0605 AO 2020-03-31 Updated from last approved label sub. No. 2019-5881 and 2019-10-23

GROUPE 4 HERBICIDE

Herbicide sous forme de granulé mouillable ENSUREMD

Herbicide sous forme de granulé mouillable pour une suppression sélective en postlevée de la sétaire verte, du gaillet grateron, du lin spontané, et du pied-de-coq dans le blé de printemps et durum.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉREIR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: Quinclorac 75 % DF

NO. D'HOMOLOGATION 32138

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT METTANT EN DANGER LA VIE OU LES BIENS, APPELER À FRAIS VIRÉS JOUR ET NUIT AU 1-613-996-6666 ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

Distribué par:

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V1M7

1-844-200-FARM (3276)

CONTENU NET: 1,0 kg à 10 kg

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE est un herbicide sous forme de granulé mouillable pour une suppression sélective en postlevée de la sétaire verte (incluant les biotypes résistants au groupe 1 et au groupe 3), du lin spontané, du gaillet grateron, et du pied-de-coq dans le blé roux de force de printemps, le blé de printemps Canada Prairies, le blé durum, le blé extra fort de l'Ouest canadien.

L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE est un herbicide sous forme de granulé mouillable qui agit principalement de façon systémique. L'absorption du produit dans la plante est effectuée par le feuillage et le système racinaire. Un recouvrement uniforme du feuillage est important pour une suppression constante des mauvaises herbes. Si la pulvérisation a de la difficulté à pénétrer le feuillage de la culture ou des mauvaises herbes, la suppression des mauvaises herbes poussant en dessous sera inégale.

Les symptômes visuels de la suppression des mauvaises herbes avec l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE peuvent pendre jusqu'à deux semaines après l'application pour être visibles. Ces symptômes se présentent tout d'abord sous un aspect tordu à rabougri, un rougissement et la formation de chloroses après 14 jours, suivi par des nécroses et la mort 21 jours après l'application. Même si les symptômes de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE prennent un certain temps à apparaître, la compétition provenant des mauvaises herbes traitées avec l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE sera éliminée rapidement après l'application.

MODE D'EMPLOI

Dose et période d'application pour le blé

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Appliquer l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE à une dose de 135-165 g/ha lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active. L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE supprimera les mauvaises herbes suivantes selon la période d'application indiquée dans le Tableau 1. L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE peut être appliqué sur le blé aux doses maximales et selon la période d'application indiquée dans le Tableau 1.

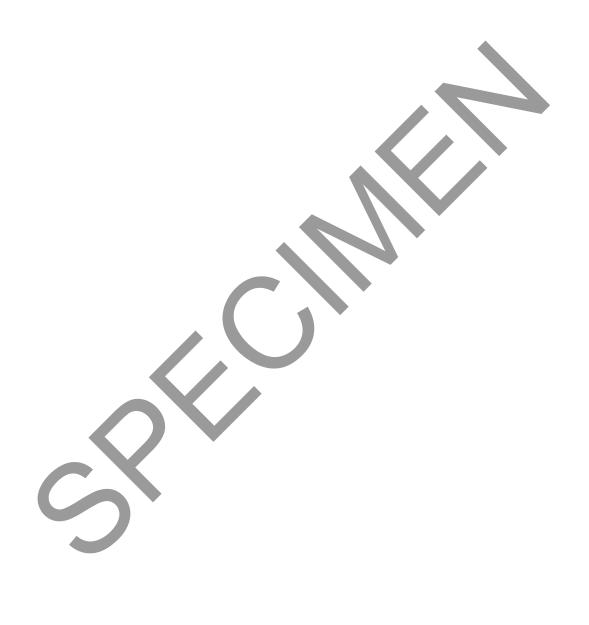
Employer la dose de 135 g/ha pour la suppression SEULEMENT du lin spontané, du pied-de-coq, du gaillet grateron, de faibles infestations de sétaire verte. Utiliser la dose plus élevée de 165 g/ha pour supprimer de plus fortes infestations de sétaire verte.

NE PAS appliquer l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE, peu importe le champ plus d'une fois tous les deux ans. Cette pratique doit être respectée dans le but d'éviter des dommages potentiels aux prochaines cultures en rotation, réduire l'accumulation et l'effet résiduel du produit dans le sol et diminuer la pression de sélection qui pourrait contribuer au développement de biotypes résistants.

Un traitement hâtif des mauvaises herbes avec l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE est important pour maximiser le potentiel de rendement de la culture par l'intermédiaire de l'élimination de la compétition hâtive des mauvaises herbes faisant tôt de la compétition. Quelques dommages hâtifs peuvent apparaître sur la culture après l'application, cependant, habituellement ceuxci sont sans intérêt et ne devraient pas affecter le rendement de la culture.

TABLEAU 1: PÉRIODE D'APPLICATION POUR LES MAUVAISES HERBES

MAUVAISE HERBE	STADE	
Sétaire verte	1 - 5 feuilles	



	2 talles maximums	
Lin spontané	1 - 8 cm	
Gaillet grateron	1 - 3 verticilles	
Pied-de-coq 1 - 5 feuilles		
CULTURE		
Blé (de printemps et durum)	1 - 5 feuilles	

Tous les stades foliaires énumérés ci-dessus font référence au nombre de vraies feuilles.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Application terrestre

Utiliser des pulvérisateurs équipés de buses standards à jet plat pour les pesticides avec un volume de bouillie de 100 L/ha à une pression constante de 275-425 kPa. Incliner les buses à 45 degrés vers le bas pour obtenir un meilleur recouvrement. L'utilisation de passoires et filtres 50 mesh est recommandée.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers. La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ADDITIFS

Toujours employer l'adjuvant **MERGE** à un taux de 1,0 % v/v pour une performance optimale de l'herbicide sous forme de granulé mouillable **ENSURE**.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

POSSIBILITÉS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Pour connaître la dose appropriée de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE consulter la section sur les doses et périodes d'application sur cette étiquette.

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

Bien que l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE procure une suppression de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges, un mélange en réservoir avec une matière active contre les feuilles larges est nécessaire pour fournir une suppression à large spectre des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé.

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles dans le blé, l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE peut être mélangé en réservoir avec n'importe quel herbicide retrouvé dans le Tableau 2. Lors du mélange de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE avec ces herbicides à feuilles larges, une légère diminution de la suppression de la sétaire verte peut être observée. Le niveau de suppression de la sétaire verte peut être amélioré en utilisant la dose de 165 g/ha de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE mélangé en réservoir.

Consulter le **Tableau 2** pour les doses et les périodes d'application appropriées des cultures. Toujours se référer à l'étiquette de l'herbicide à feuilles larges ou l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir concernant les précautions, les restrictions, le mode d'emploi et les retours de culture.

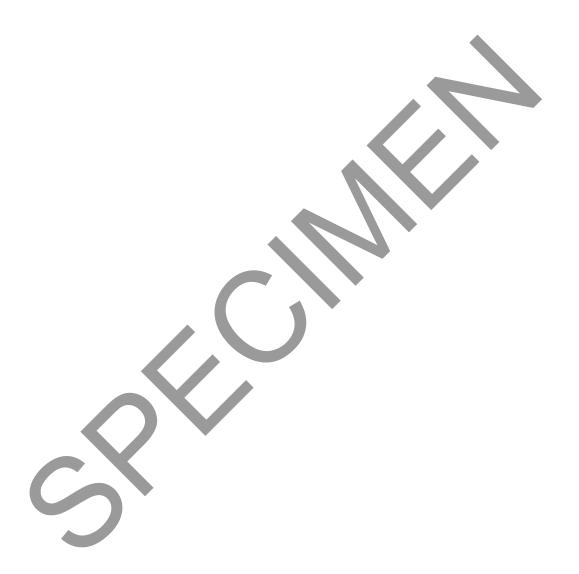
Suppression de la folle avoine

Pour une suppression de la folle avoine lorsque les populations se situent entre 1 et 200 plants par mètre carré et de quelques mauvaises herbes à feuilles larges, l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide AVENGE[™] 200-C à la dose de 3,5 L/ha et l'un des herbicides à feuilles larges retrouvés dans le Tableau 2. UTILISER SEULEMENT POUR LES VARIÉTÉS DE BLÉ DE PRINTEMPS ÉNUMÉRÉES SUR L'ÉTIQUETTE DE L'HERBICIDE AVENGE 200-C.

L'herbicide **AVENGE 200-C** peut causer quelques dommages à la culture. Consulter le **Tableau 2** pour connaître les doses et les périodes d'application recommandées pour la culture. Toujours se référer à l'étiquette de l'herbicide **AVENGE 200-C** pour des renseignements additionnels sur les précautions, les restrictions et le mode d'emploi.

TABLEAU 2: POSSIBILITÉS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE SOUS FORME DE GRANULÉ MOUILLABLE ENSURE UTILISÉ DANS LE BLÉ

Culture	Dose de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE (g/ha)	Mélange en réservoir Produit d'association	Dose	Stade de la culture suppri mées	Mauvaises herbes
Blé (de printemps et durum)	135-165	Buctril M	1,0 L/ ha	2-5 feuilles	L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE – voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Buctril M.
		2,4-D Amine (présumant qu'il s'agit de la série 500)	0,840 – 1,1 L/ha	3-5 feuilles	L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE – voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de 2,4-D Amine.
		2,4-D Ester (présumant qu'il s'agit de la série 500)	0,840 – 1,1 L/ha	4-5 feuilles	L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE – voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur
	MCPA Amine (présumant qu'il s'agit de la série 500)	0,840 – 1,1 L/ha	3-5 feuilles	l'étiquette de 2,4-D Ester. L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE – voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges	



	(présumant qu'il s'agit de la série 500)	1,1 L/ha		de granulé mouillable ENSURE – voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de MCPA Ester.
	Refine Extra ¹	20 g/ha	2-5 feuilles	L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE — voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Refine Extra.
	Express	10 g/ha	3-5 feuilles	L'herbicide sous
	Pack ¹	+		forme de granulé
	(Express + 2,4-D)	0,625 L/ha		mouillable ENSURE – voir Tableau 1.
	,			Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de l'Express Pack.
Blé (de printemps 135 - 165 seulement)	Avenge 200-C	3,5 L/ha	1-5 feuilles	L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE – voir Tableau 1.
				Folle avoine telle qu'énumérée sur l'étiquette de Avenge 200-C .
	Avenge 200-C	3,5 L/ha +	2-5 feuilles	L'herbicide sous forme
	Buctril M	1,0 L/ha		de granulé mouillable ENSURE – voir Tableau
				1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Buctril M . Folle avoine telle qu'énumérée sur l'étiquette de Avenge
		0.7.4		200-C.
	Avenge 200-C +	3,5 L/ha +	4-5 feuilles	L'herbicide sous forme de granulé
	2,4-D Ester (présumant qu'il s'agit de la série 500)	0,840 – 1,1 L/ha		mouillable ENSURE – voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de 2,4-D Ester. Folle avoine telle qu'énumérée sur l'étiquette de Avenge 200-C.

Avenge 200-C + MCPA Ester (présumant qu'il s'agit de la série 500)	3,5 L/ha + 0,840 – 1,1 L/ha	3-5 feuilles	L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE — voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de MCPA Ester. Folle avoine telle qu'énumérée sur l'étiquette de Avenge
Avenge 200-C + Refine Extra1	3,5 L/ha + 20 g/ha	2-5 feuilles	200-C. L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE – voir Tableau 1.Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Refine Extra. Folle avoine telle qu'énumérée sur l'étiquette de Avenge 200-C.

¹ Addition of surfactants other than Merge adjuvant are not required.

Ne pas retarder le traitement des mauvaises herbes à feuilles larges si les graminées nuisibles ne sont pas au stade approprié pour le traitement. Si la sétaire verte, la folle avoine et les mauvaises herbes à feuilles larges ne sont pas au bon stade pour le traitement, effectuer des applications séparées de chaque herbicide synchronisé pour supprimer le spectre désiré de mauvaises herbes. Utiliser seulement l'adjuvant **MERGE** pour tous les mélanges en réservoir.

RETOUR DE CULTURE

En raison de l'effet résiduel de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE dans le sol, les superficies traitées avec l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE ne peuvent pas être en rotation avec d'autres cultures que celles mentionnées dans le Tableau 3. Pour éviter des dommages aux cultures en rotation, les intervalles minimums pour les retours de culture dans le Tableau 3 doivent être respectés.

TABLEAU 3: INTERVALLES MINIMUMS POUR LES RETOURS DE CULTURE

CULTURE	INTERVALLES MINIMUMS RETOURS DE CULTURE (Mois)	REMARQUES
Blé* (de printemps, durum) Orge de printemps*	0	Ces cultures peuvent être réensemencées dans la même saison que les applications de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE.
Pois de grande culture Tournesol	10 10	Ces cultures ainsi que celles énumérées plus haut peuvent être semées l'année suivant l'application de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE.
Lin Lentilles	10	Ces cultures ainsi que celles énumérées plus haut peuvent être semées deux ans après l'application de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE.

^{*} Dans le cas de mauvaise récolte, seul le blé de printemps ou durum ou l'orge de printemps peut être semés au cours de la même saison dans les champs traités avec l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE.

L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE ne devrait pas être utilisé sur les superficies où des pommes de terre ou des cultures légumières font partie de la rotation.

La compagnie recommande de réaliser un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année <u>précédant</u> le semis de toutes autres cultures que celles énumérées dans le **Tableau 3**.

Sur les sols plus légers avec une faible teneur en matière organique ou sous des conditions sèches, quelques dommages à la culture peuvent survenir particulièrement chez le lin et les lentilles sans toutefois réduire le rendement. Sous ces conditions, l'intervalle minimum pour les retours de culture dans le lin et les lentilles devrait être prolongé de 12 mois.

Consulter l'étiquette de l'herbicide à feuilles larges ou celle de l'AVENGE 200-C pour des renseignements spécifiques concernant les restrictions au niveau des retours de culture.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas appliquer l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE lorsque les

conditions climatiques peuvent causer de la dérive en provenance des superficies traitées vers des cultures voisines. Certaines cultures comme la luzerne, les espèces de trèfle, la féverole, le lin, les lentilles, les plantes ornementales, les pommes de terre et les cultures légumières seront endommagées par la dérive de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE.

- 2. Ne pas traiter aucune autre culture que le blé.
- 3. Ne pas appliquer l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE sur le blé contreensemencé de plantes fourragères.
- 4. Ne pas appliquer l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE sur le blé qui ont été affectés par un stress dû à différents facteurs comme le gel, des dommages de grêle, une inondation, une sécheresse, une période prolongée de temps froid, etc.
- 5. Une pluie survenant dans les 6 heures après l'application peut réduire l'efficacité de la pulvérisation.
- 6. Lorsque l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE est appliqué au-delà des stades de croissance recommandés, un dommage mineur à la culture et/ou une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes peut survenir.
- 7. Une température froide ou une sécheresse retardera l'effet de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE et si celle-ci se poursuit, une suppression médiocre des mauvaises herbes peut en résulter.
- 8. Ne pas utiliser l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE avec des additifs, pesticides ou engrais qui ne sont pas mentionnés spécifiquement sur l'étiquette.
- 9. Attendre 4 jours entre l'application de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE et tout autre produit chimique non recommandé pour un mélange en réservoir sur cette étiquette.
- 10. L'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE doit être appliqué dans un délai de 77 jours avant la récolte du blé.
 - 11. Appliquer en utilisant seulement un équipement terrestre. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
- 12. Une pulvérisation hors cible ou une dérive vers des habitats fauniques importants tels que les brise-vent, les zones humides, les terrains boisés, les fossés en végétation, les étangs, et les rives de lac ainsi que toute autre plante de couverture sur les bords de champ devrait être évitée. Une zone tampon de 10 mètres doit être respectée pour les habitats aquatiques adjacents tels que les ruisseaux, les étangs, les rivières et les lacs ainsi que les zones qui se drainent vers ces habitats. Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la plus grande (la plus sévère) zone tampon des produits retrouvés dans le mélange en réservoir.
- 13. Ne pas faire paître les cultures traitées ou les couper pour le fourrage dans les 77 jours après l'application.
- 14. Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe et la lisière de l'habitat terrestre sensible le plus proche, dans la direction du vent.

Zones tampons exigées pour protéger les habitats terrestres contre la dérive de pulvérisation lors de l'application du quinclorac.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé dur et au printemps, graines de canari	4
	Orge de printemps Canola - Brassica napus (variétés conventionnelles,	3
	Clearfield, LibertyLink et Roundup Ready), Canola - Brassica junceae (variétés	
	conventionnelles, Clearfield, LibertyLink et Roundup Ready) et moutarde Tame (marron et oriental)	

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange; respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles qui sont indiquées sur l'étiquette des différents produits, et appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre correspond au plus gros calibre selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers, parmi les calibres indiqués sur l'étiquette des différents produits.

MÉLANGE

- Nettoyer soigneusement le pulvérisateur avant l'emploi. Pour les directives appropriées de nettoyage, consulter l'étiquette du dernier produit pulvérisé avant l'application de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE.
- 2. Remplir le réservoir nettoyé à moitié avec de l'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation ou la conduite de retour en cuve. L'agitation devrait être toujours en marche lors de tout le processus de mélange.
- 3. Ajouter la quantité adéquate de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE et agiter

pendant 2 à 3 minutes.

4. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide à feuilles larges, suivi par celle de l'herbicide AVENGE 200-C, si nécessaire. Lors du mélange de l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE avec EXPRESS PACK, l'herbicide EXPRESS doit être complètement en suspension dans le réservoir avant d'ajouter l'herbicide 2,4-D.

NOTE: Lors de remplissage répété de l'herbicide **EXPRESS PACK** ou **REFINE EXTRA**, préparer une solution de l'**EXPRESS**/eau ou **REFINE**/eau dans un contenant séparé avec de l'eau propre avant l'ajout au mélange en réservoir.

- 5. Ajouter la quantité adéquate de l'adjuvant MERGE et agiter pendant 2 à 3 minutes.
- 6. Ajouter le restant de l'eau dans le réservoir du pulvérisateur tout en maintenant une agitation suffisante lors du mélange et l'application afin d'obtenir une bouillie homogène.
- 7. Pour le nettoyage du pulvérisateur, consulter la section sur le nettoyage du pulvérisateur.
- 8. Consulter l'étiquette de l'herbicide à feuilles larges ou celle de l'AVENGE 200-C pour des renseignements additionnels sur le mode d'emploi, les précautions et les retours de culture.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Certaines cultures comme la luzerne, les espèces de trèfle, la féverole, le lin, les lentilles, les plantes ornementales, les pommes de terre, les tomates et les cultures légumières sont particulièrement sensibles à l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE. Pour éviter des dommages aux cultures subséquentes autres que le blé, le pulvérisateur devrait être nettoyé soigneusement immédiatement après l'emploi et avant de pulvériser toute autre culture en respectant les étapes suivantes:

- 1. Après l'application, drainer la bouillie de pulvérisation restante et vidanger par la suite le réservoir, la rampe et les buses avec de l'eau propre jusqu'à ce que tous les résidus visibles soient retirés. (Répéter l'étape 1, si nécessaire.) NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UNE VÉGÉTATION DÉSIRÉE OU PRÈS D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU.
- 2. Remplir complètement le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque domestique (contenant 3 % ammoniaque) par 100 litres d'eau ou un produit commercial tel que **FINNISH**MD enregistré pour le nettoyage du réservoir. Diminuer la quantité d'ammoniaque ajoutée en proportion si la concentration (%) d'ammoniaque utilisée est plus élevée. Vidanger la solution par la rampe et les buses et ajouter par la suite plus d'eau pour remplir complètement le réservoir. Agiter la solution pendant au moins 15 minutes et vidanger par la suite la rampe et les buses jusqu'à ce que le réservoir du pulvérisateur soit vide.
- 3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un récipient contenant un agent nettoyant et de l'eau.
- 4. Répéter l'étape 2.
- 5. Rincer soigneusement le réservoir avec de l'eau propre et l'évacuer par la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE, un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

PRÉCAUTIONS

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Peut irriter la peau. Eviter le contact avec la peau.
- 3. Sensibilisateur potentiel de la peau.
- 4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
- 5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes ou masque protecteurs, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.

- 6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
- 7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. Consulter la section sur le nettoyage du pulvérisateur.
- 8. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- 9. Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures après l'application.
- 10. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

LESSIVAGE

Ce produit possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac dans des zones où les sols sont perméables, surtout lorsque la nappe aquifère est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des sites où la pente du sol est modérée à prononcée, où le sol est tassé, ou encore où le sol est argileux.

Éviter l'application de ce produit lorsque de fortes précipitations sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas,

appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

- 1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
- 2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences ou des engrais.
- 3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain au plancher.
- 4. Les herbicides devraient être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter toute contamination croisée.
- 5. Le gel n'affectera pas l'**herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE**. Si le produit gèle, le réchauffer à la température ambiante avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION

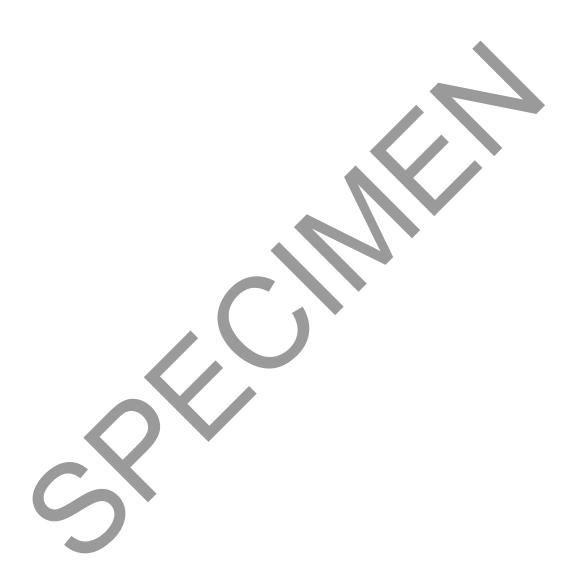
- 1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.
- 3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MERGE^{MD}est une marque déposée de BASF.

^{MD}Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.



ENSUREMD Herbicide sous forme de granulé mouillable

Herbicide sous forme de granulé mouillable pour une suppression sélective en postlevée de la sétaire verte, du gaillet grateron, du lin spontané, et du pied-de-coq dans le blé de printemps et durum.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉREIR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: Quinclorac.......... 75 % DF

NO. D'HOMOLOGATION 32138

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT METTANT EN DANGER LA VIE OU LES BIENS, APPELER À FRAIS VIRÉS JOUR ET NUIT AU 1-613-996-6666

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

Distributè par:

Farmer's Business Network Canada Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

CONTENU NET: 1,0 kg

PRÉCAUTIONS

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Peut irriter la peau. Eviter le contact avec la peau.
- 3. Sensibilisateur potentiel de la peau.
- 4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
- 5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes ou masque protecteurs, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- 6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
- 7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. Consulter la section sur le nettoyage du pulvérisateur.
- 8. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- 9. Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures après l'application.
- 10. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- 11. Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

LESSIVAGE

Ce produit possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac dans des zones où les sols sont perméables, surtout lorsque la nappe aquifère est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des sites où la pente du sol est modérée à prononcée, où le sol est tassé, ou encore où le sol est argileux.

Éviter l'application de ce produit lorsque de fortes précipitations sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

- 1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
- 2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences ou des engrais.
- 3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain au plancher.
- 4. Les herbicides devraient être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter toute contamination croisée.
- 5. Le gel n'affectera pas **l'Herbicide sous forme de granulé mouillable ENSURE**. Si le produit gèle, le réchauffer à la température ambiante avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION

- 1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.
- 3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.